

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Mardi 14 mars 2017 s'est tenue notre Assemblée Générale, en présence de M. CARTELET, Directeur adjoint de la DDPP14 et de Mme ZARAGOZA-NODET représentant la Mairie de Caen. Elle a réuni un peu plus de 60 personnes et s'est déroulée à la Maison des Associations de Caen. Comme chaque année, l'Assemblée a été l'occasion de présenter les rapports d'activité et financier de l'association et d'élire les membres du Conseil d'Administration. C'est aussi à l'Assemblée Générale de fixer le montant de la cotisation. L'Assemblée a été suivie d'une discussion ouverte sur les thèmes de « l'obsolescence programmée, les pièces détachées, et les garanties ».

L'Assemblée en résumé

Le nombre de votants, présents ou représentés, est de 169.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Le rapport d'activité ainsi que le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le montant de la cotisation a été fixé à 32 € au 01/04/2017.

Les 3 membres sortants du Conseil d'Administration, ont été réélus à l'unanimité :

- ALIX Denis, administrateur sortant : 169 voix
- BERGER-FREMY Claude, administrateur sortant : 171 voix
- CRIDLING Jacques, administrateur sortant : 169 voix

Un nouveau candidat a été élu à l'unanimité :

- GENDREAU Jean-Marc, candidat : 169 voix

L'association en chiffre

Nombre d'adhérents au 31/12/2016 : 3071

Nombre de bénévoles : 54

Nombre de stagiaires : 5

Nombre de salariées : 3

Nombre d'administrateurs : 14

Nombre d'heures d'ouverture :

- Accueil : 39h/semaine
- Permanences litiges : 64h/semaine

Nombre de litiges traités : 1892

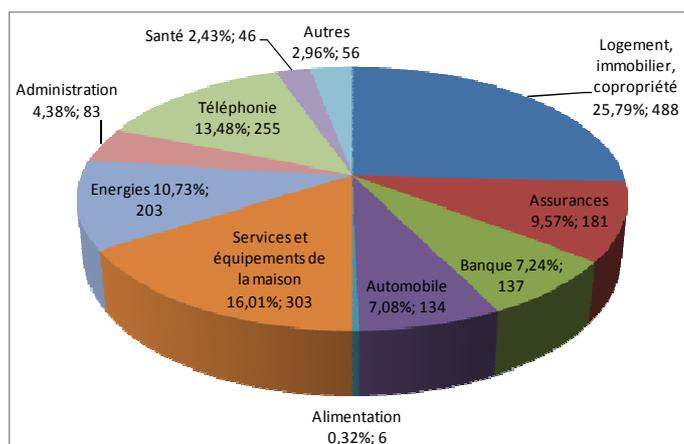
Demandes de renseignements : 4233

Montant des cotisations :

- Primo-adhésion : 30
- Réadhésion : 30
- Duo : 10
- Solidarité : 10

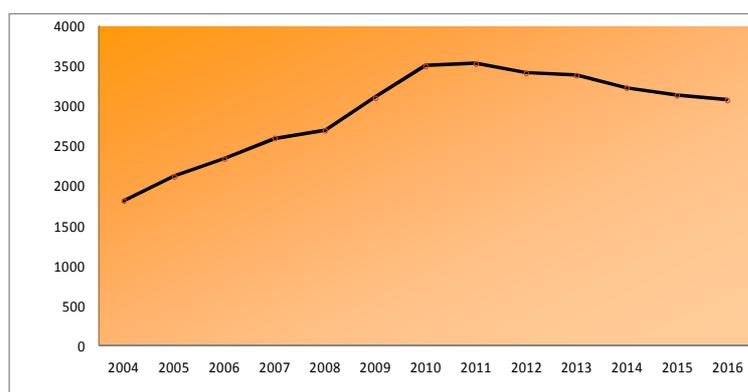
Le traitement des litiges

En 2016, nous avons ouvert 1892 dossiers de litiges. Nous pouvons constater que le poste « logement, immobilier, copropriété » est le plus important. Les litiges les plus courants sont en locatif, les sorties de logement, et en construction. Autre poste important : les services et équipements de la maison qui comprennent les litiges liés aux commerces divers, mais aussi le tourisme, le transport et les services divers.



Évolution du nombre d'adhérents

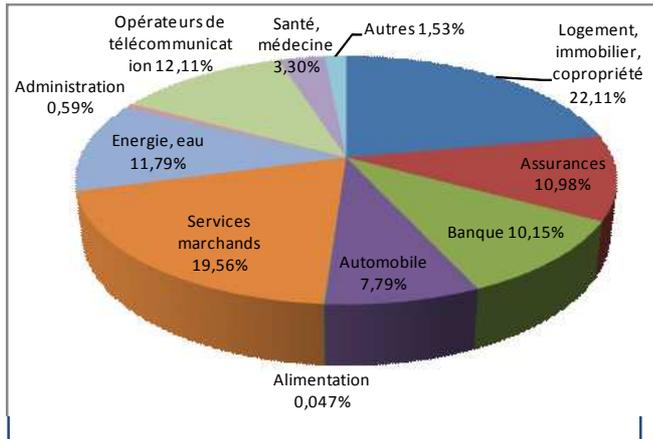
En 2016, l'association a enregistré au total 3071 adhésions parmi lesquelles 117 sont des adhésions « solidarité », et 240 des adhésions « duo ».



Les demandes de renseignements

Au cours de l'année 2016, nous avons répondu à 4233 demandes d'informations qui nous sont parvenues par téléphone, ou visite à notre local..

Nous avons également répondu à des demandes d'informations qui nous sont parvenues par courrier ou courriel.



La défense collective

Au cours de l'année 2016 l'UFC Que Choisir de Caen s'est constituée partie civile dans 5 affaires concernant le démarchage à domicile et 1 affaire concernant l'étiquetage des produits alimentaires.

Si nous avons obtenu 4000€ au titre du préjudice collectif, il est cependant toujours très difficile de recouvrer ces sommes, les personnes condamnées étant souvent insolvables ou difficiles à retrouver.

La représentation des consommateurs

L'UFC Que Choisir de Caen est sollicitée par de nombreuses instances pour siéger au titre de représentant des consommateurs. Selon le cas, ces instances ont un pouvoir décisionnel ou consultatif. Dans la mesure du possible, nous répondons à toutes les demandes car la représentation du consommateur est une de nos missions de base.

En 2016, nous avons siégé dans 19 Commissions.

Le rapport financier

Le résultat de l'exercice 2016 laisse apparaître un résultat positif de 718,16 € sur un budget de 126 457,92 €. Autant dire que ce budget est équilibré.

Cependant, nous ne disposons toujours pas de la capacité à investir dans le renouvellement de matériel, par exemple notre parc informatique.

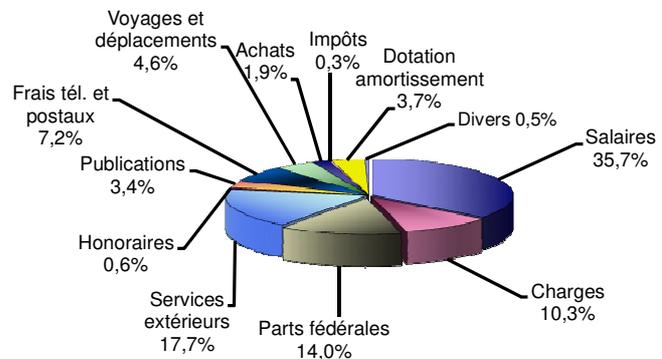
Notre principale recette est la cotisation de nos adhérents pour 67,70%, gage de notre indépendance. Les subventions ne sont que de 16,30% y compris le remboursement d'une partie du salaire d'un emploi aidé.

Autre charge à assumer, la location de nos locaux représente 13,97% du budget. Mais nous avons 4 bureaux pour vous accueillir convenablement.

La dépense salariale est importante, 46%, mais sans salariés, nos bénévoles ne pourraient répondre efficacement à vos demandes.

Les dons, non négligeables, 4%, seraient les bienvenus s'ils étaient plus importants, ce qui nous permettrait de faire plus d'actions et d'investir dans du nouveau matériel.

DÉPENSES



RECETTES

